
ADDITIF AUX *RÈGLEMENTS* *ADMINISTRATIFS* - CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

Whippet

Taille : Moyenne.

Couleur de la robe : Toute couleur.

Marques de couleur : Toute marque.

Texture et longueur du poil : Lisse et court, sans sous-poil ni franges.

Corps : Gracieuse arcure à la ligne de dessus et en-dessous; poitrine bien descendue; ventre rentré; longues jambes; carré ou légèrement plus long que haut.

Forme et attache des oreilles : Petites, minces, repliées vers le côté.

Forme et port de la queue : Longue et effilée, portée bas.

Caractéristiques uniques : Longue tête et long cou; grands yeux arrondis; silhouette gracieusement arquée; aspect athlétique.
